

M. Wurtele aurait rencontré une opposition énergique ; chaque année, presque, la législature a repoussé de semblables projets de loi. Pourquoi ce changement subit d'opinion ?

On dit, au soutien du projet de loi, que les électeurs sont parfaitement libres de choisir un député propriétaire. Sans doute. Mais est-ce là un aperçu d'une grande force ? Pour lui trouver quelque valeur, il faut perdre de vue complètement la caractéristique essentielle du gouvernement représentatif. Les députés ne sont pas des avocats ; leur rôle n'est pas de chercher les meilleurs moyens d'appuyer une cause déterminée ; ils ne sont pas chargés de prendre à tout prix les intérêts d'un comté à l'exclusion du reste du pays. Ils sont des *délégués* du peuple, s'assemblant pour délibérer entr'eux sur les mesures les plus propres à procurer le bien-être moral et matériel, à amener la prospérité. Or, quelle est la principale raison qui milite en faveur du système représentatif ? Serait-ce cet aphorisme vulgaire qui dit que "deux têtes valent mieux qu'une ?"—comme si l'intelligence se mesurait de la même manière que les têtes de bétail !... Non. C'est que les délégués du peuple, ayant les mêmes tendances, les mêmes besoins, les mêmes intérêts que ceux qu'ils représentent, doivent naturellement et comme par instinct juger les questions soumises de la même manière que ces derniers les jugeraient eux-mêmes. Retranchez au délégué des intérêts identiques à ceux des personnes déléguantes et vous brisez l'harmonie du système. Or, il ne faut pas l'oublier, les intérêts qui reposent sur la propriété sont d'une vitale importance ; car la propriété est l'une des bases de la société. Il faut apporter le plus grand soin à la confection et à l'application des lois qui la régissent ; tout changement dans cette matière délicate peut affecter gravement l'état social.

Les intérêts ayant pour ainsi dire racine dans le sol étant des intérêts primordiaux, un député qui ne possède aucune propriété ne répond plus à l'idée première du système représentatif. Il ne peut pas se pénétrer intimement d'une cause qui ne lui est pas propre, et il n'offre pas sous ce rapport les garanties que l'on peut trouver chez un autre. Encore une